



### **Présentation de la mission correspondant handicap**

Mme Colomb, assistante sociale des personnels à la DSDEN du Cantal est, pour le département du Cantal, le relais du correspondant handicap académique, Mme Touati.

Ce poste (attaché d'administration) vient d'être créé au Rectorat.

Ses actions consistent en :

- aménagement matériel du poste du travail
- appui dans la résolution de situation nécessitant son intervention
- sensibiliser les personnels à la politique handicap de l'académie

### **Formation dans le cadre du réseau PAS**

Les propositions formulées au dernier CHS-CT ont été transmises lors de la réunion d'organisation avec la MGEN. Le thème choisi porte sur : « **L' évolution du climat scolaire, comment se positionner en tant qu'enseignant (imprévu, multiplicité des tâches, prise de recul pour éviter l' « épuisement »...**) »

Le nombre d'inscrit est en augmentation (51) ce qui semblerait confirmer que le thème abordé est une réponse aux attentes.

L'action se tiendra le mercredi 25 mars après midi au lycée Monnet-Mermoz à Aurillac. Une séance d'approfondissement pour un minimum de 7 personnes pourra être proposée le matin.

### **Risques psycho-sociaux**

La FSU ne peut que se satisfaire du succès de cette formation mais cette réponse reste individuelle alors qu'il faudrait aussi une prise en compte plus collective.

Nous indiquons que les collègues rencontrant des difficultés de gestion d'un ou plusieurs élèves, avec les relations conflictuelles avec les familles qui en découlent, ressentent ces problématiques comme une incompétence professionnelle. Comment agir alors ? Quels acteurs départementaux peuvent intervenir ?

Plusieurs propositions sont avancées par M Didier :

En ce qui concerne la « difficulté » de prise en charge des élèves :

- Utiliser le PPRE pour identifier et résoudre une problématique liée à un élève,
- dispositif relais ou autres mesures de prévention ou d'accompagnement adaptées.

En ce qui concerne les RPS auxquels sont confrontés les personnels :

- Faire venir le médecin de prévention sur une école pour accompagner les collègues en souffrance,
- utiliser le Registre Santé et Sécurité au Travail, le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels,
- traiter les problématiques qui remontent du terrain.

Il est proposé que ces questions soient abordées en conseil d'IEN. (IEN dont l'absence au CHSCTD de ce jour est relevée par la FSU).

Mme Moncanis note cependant que les collègues du 1<sup>er</sup> degré qui ont fait toutes ces démarches restent dans l'attente d'une réponse qui peut parfois prendre plusieurs mois voire plusieurs années, alors que ces situations conflictuelles nécessiteraient une grande réactivité. Elle pose la question de la possibilité d'utiliser le CHSCTD comme un outil plus réactif dans ces situations.

M Didier demande, dans ces circonstances particulières, de faire un courrier à l'Inspectrice d'Académie sous couvert de l'IEN afin de faire remonter l'information et de gagner du temps.

La FSU rappelle que la disparition des RASED a accentué cette souffrance. Si la problématique est individualisée, on renvoie la faute à l'enseignant. Il est important de rétablir du collectif.

Mr Peynaud, inspecteur santé et sécurité au travail, précise que c'est au collectif des IEN de prendre en main cette problématique.

Un groupe de travail est proposé afin d'initier une démarche d'intervention. Il se réunira en janvier en présence de Mme Colomb qui présidera ce groupe de travail, M Peynaud, le Dr Roux, les IEN et les représentants des organisations syndicales.

Une recommandation académique existe concernant une enquête sur les risques psycho-sociaux (RPS)

Celle-ci est en cours au niveau académique auprès des gestionnaires.

La FSU demande la mise en place d'une enquête équivalente auprès des enseignants par l'intermédiaire des chiffres des absences, des arrêts de travail sont demandés. Afin de croiser les indicateurs, ce travail doit être fait par circonscription. Afin que ces indicateurs soient significatifs, les données doivent être fournies sur une année au niveau départemental et national.

Une demande équivalente doit être faite pour le 2d degré.

Les données demandées sont : taux d'absentéisme, taux de rotation, violence sur agent, accidents du travail, demande de visite médicale.

#### **Présentation du rapport d'activité du médecin de prévention et de l'inspecteur santé et sécurité.**

Ceux-ci sont consultables sur le site de l'IA

La FSU note qu'une affiche avec les différents partenaires du CHS-CT a été donnée aux écoles. Il regrette que pour contacter les représentants des personnels seule l'adresse du site du rectorat soit fournie, sans même son nom en tant que secrétaire départemental du comité.

M Peynaud indique qu'un affichage seul ne sert à rien, il faut donner l'information mais aussi l'explication qui l'accompagne. Les directeurs doivent pouvoir en discuter en conseil de maîtres.

Le SNUipp rappelle que les directeurs n'ayant pas eu eux-mêmes cette information ne peuvent l'expliquer à leurs collègues.

#### **Enquête pour les emplois précaires (AED, AVS, CUI...)**

La FSU et la CGT proposent une enquête pour les AED et les AVS. Des conditions de travail potentiellement pathogènes ont été signalées l'an passé. Cette enquête permettrait d'étayer les doutes concernant les conditions de travail des personnels précaires.

Cette enquête sera étudiée pour le prochain CHSCTD

*Vos représentants FSU en CHS-CT  
Michel Marche, Nathalie Moncanis, Denis Loubière*